



# RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE : TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE - BS - BE MANŒUVRE

Habilitations Electriques



## DURÉE

10 heures 30 /  
1,5 jour



## INTERVENANT

Formateur expert en prévention  
du risque électrique



## NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum 10

## PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi la formation initiale préparant à l'habilitation électrique des indices visés

## PUBLIC CONCERNÉ

Personnel non-électricien devant effectuer des opérations d'ordre électrique élémentaires ou manœuvrer des appareillages électriques en basse tension

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maintenir et actualiser leurs compétences pour exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement en BT et/ou d'exécuter en sécurité des manœuvres dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510

SARL H2 Formation  
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE  
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr  
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, échanges, exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe  
Coffret électrique pédagogique servant à faire comprendre les notions d'environnement électrique et de risques électriques

## ÉVALUATION & VALIDATION

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés  
Attestation des acquis de la formation  
Avis d'habilitation pour l'employeur  
Maintien et actualisation des compétences : tous les 3 ans

SARL H2 Formation  
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE  
[www.h2formation.fr](http://www.h2formation.fr)

[contact@h2formation.fr](mailto:contact@h2formation.fr)  
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# CONTENU DE LA FORMATION

## TRONC COMMUN

- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.)
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Les noms et les limites des différents domaines de tensions
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Le principe d'une habilitation (réglementation, définition des symboles)
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des outils
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique

## MODULE BS

- Les limites de l'habilitation BS
- Les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Les matériels électriques dans leur environnement
- Les équipements de protection individuelle (identification, vérification, utilisation)
- Les séquences de mise en sécurité d'un circuit
- Les mesures de prévention lors d'une intervention
- Les documents utilisables
- Les procédures de remplacement et de raccordement

## MODULE BE MANŒUVRE

Les matériels électriques dans leur environnement

Les équipements de protection individuelle (identification, vérification, utilisation)

Les limites de l'habilitation BE Manœuvre

Les acteurs concernés par les manœuvres (chargé d'exploitation et chargé de consignation) et les échanges (information et documents)

Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

### ASPECT RÉGLEMENTAIRE

*« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »*

Art 4544-9 du Code du Travail

*« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées »*

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510